

VOUS ÊTES LE PROPRIÉTAIRE PAISIBLE ET HEUREUX D'UN ARBRE REMARQUABLE.

Propriétaire : Evidemment aux yeux de la législation, du droit de propriété, aux niveaux administratifs et juridiques. Mais vous êtes surtout responsable de l'Arbre, de sa bonne santé et de son maintien en conditions optimales, afin de le transmettre aux générations futures. Les temps de vie sont si différents. Quelques décennies pour vous mais parfois plusieurs siècles pour lui ! Ne pensez-vous pas que l'Arbre vous possède un peu par l'attention que vous lui portez ?

Paisible: Votre arbre est certainement solide et vigoureux. Mais vous êtes parfois inquiet pour lui car il est vivant. Car le vent souffle et lui casse des branches, car la sécheresse craquelle la terre à son pied. Toutes ces questions que l'on se pose lorsqu'on fait attention à l'être vivant qui partage notre espace. Prenez le temps de le regarder et d'essayer de comprendre son fonctionnement et ses besoins simples. Les solutions pour l'aider sont, elles aussi, souvent très simples à mettre en œuvre à des coûts faibles par rapport à la valeur patrimoniale de votre arbre. Ces solutions seront source de beauté et de pérennité pour votre arbre et de bien-être pour vous.

Heureux: Oui! Côtoyer un tel monument, l'admirer, s'en approcher, le caresser, lui parler (si,si...) vous procure certainement une sérénité et un bien-être journalier. Accueillir à son pied, chez vous, des personnes admiratives et passionnées des arbres est aussi un grand plaisir. Ne vous en privez pas. Les échanges dans ces moments sont riches d'enseignements techniques et humains. L'Arbre vous offre cela aussi.

Quel avenir pour «nos» Arbres Remarquables ?

Aujourd'hui, l'arbre est un produit de consommation : arbres de parkings, de centres commerciaux, de lotissements, de projets divers urbains à court terme. Les essences plantées sont de courte durée de vie. Aucun avenir pour eux. A l'heure de la mécanisation et de l'urbanisation à outrance, quelle place laissons-nous à des arbres jeunes ou adultes ?

Plantons-les bien et laissons-les vieillir sereinement – il leur faut beaucoup de temps pour se développer – et ainsi permettre à nos enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants de les admirer et de les classer...

Arbres Remarquables!

Xavier de MUYSER

Professionnel et Ami des Arbres Adhérent de la MNE 65 et membre du Comité de l'Arbre.



SOMMAIRE

L'ARBRE, UN ÊTRE VIVANT page 4

COMMENT APPRÉHENDER LA SANTÉ DE L'ARBRE?
page 6

UN ARBRE REMARQUABLE PEUT-IL ÊTRE

DANGEREUX?
page 8

COMMENT PRENDRE SOIN D'UN ARBRE

REMARQUABLE?
page 10

COMMENT PROTÉGER JURIDIQUEMENT UN ARBRE REMARQUABLE ?

page 14



Des membres de l'AFAHC Midi-Pyrénées autour d'un des plus beaux arbres d'Europe (Magnolia grandiflora) ©APA

Pourquoi un projet sur les arbres remarquables ?

L'Arbre Remarquable est un trait d'union entre patrimoine historique, culturel et naturel. L'arbre pluricentenaire est chargé d'Histoire, il est arrivé jusqu'à nous parce que des Hommes ont décidé de le conserver.

L'arbre est garant d'une biodiversité extraordinaire, quelque soit le milieu dans lequel il vit. L'arbre champêtre, exhibant sa forme libre de toutes contraintes, est souvent le représentant des Arbres Remarquables ruraux. Il fait partie des outils de gestion de l'espace rural que représentent les arbres hors forêt. L'arbre en ville contribue à améliorer le cadre de vie et la régulation des climats locaux.

C'est souvent par son absence que l'on s'aperçoit des intérêts que l'arbre représente sur notre territoire. L'inventaire, la gestion et la protection des Arbres Remarquables représentent un enjeu de société : quel paysage allons-nous laisser aux générations futures ?

Ce livret, à destination des propriétaires d'arbres remarquables, publics ou privés, a pour vocation d'apporter des connaissances de base vers une plus grande autonomie de gestion.

Comprendre la biologie de l'arbre, c'est mieux le connaître et mieux agir.

Des clés sont apportées pour appréhender sa santé, mais aussi pour savoir à quel moment il faut faire appel à des personnes compétentes en terme de biologie de l'arbre, qui sauront vous conseiller ou réaliser les soins appropriés, plutôt qu'effectuer des interventions brutales, parfois fatales.

En complément de ce livret, les associations du réseau Afac-agroforesterie et de l'AFAHC Midi-Pyrénées peuvent vous aider à transmettre cet héritage dans les meilleures conditions possibles.

L'ARBRE, UN ÊTRE VIVANT

Houppier ou couronne (p. 12)

Ensemble des branches situées au dessus du tronc. Les branches sont le support des feuilles. Elles servent à étaler le feuillage à la lumière.

La feuille est une usine. La chlorophylle qu'elle contient utilise l'énergie lumineuse pour combiner le CO_2 et l'eau et former des sucres. C'est la **photosynthèse**. Elle fabrique l'énergie vitale de l'arbre.

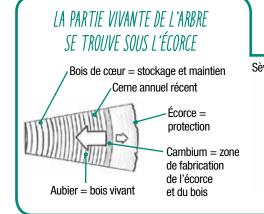
Tronc ou fût (p. 12)

Support des branches, il les élève vers la lumière. Trait d'union entre le système racinaire et le houppier. **Zone de stockage** des réserves.

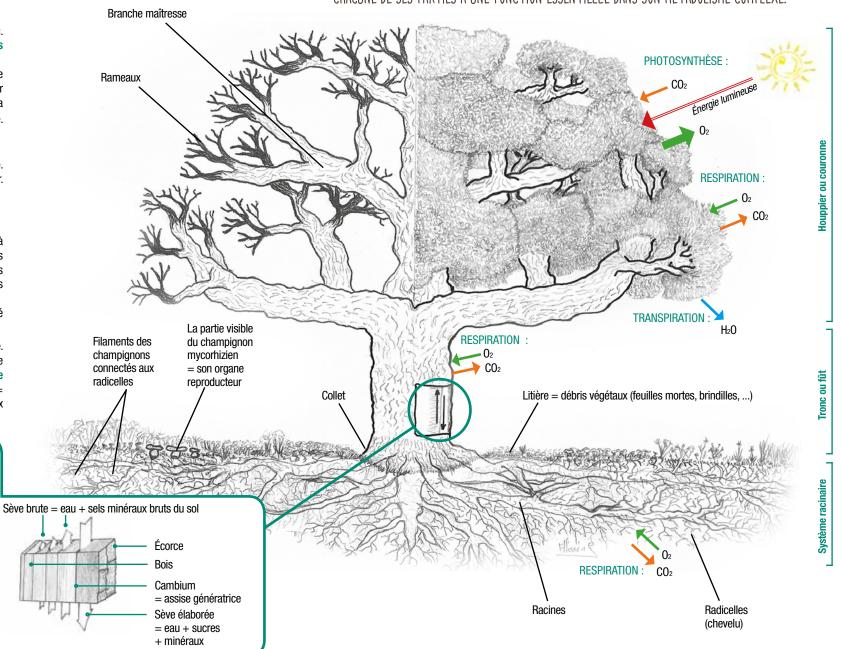
Système racinaire (p. 10)

Elles servent à ancrer l'arbre dans le sol et à absorber l'eau et les nutriments. Au niveau des racines, se développent des associations avec des champignons : les mycorhizes, au sein desquelles s'effectuent des échanges :

- le champignon augmente la surface de capacité d'absorption des éléments nutritifs par l'arbre,
- l'arbre fournit au champignon des sucres dans la sève. L'arbre a besoin d'un sol vivant, car la microfaune du sol joue un rôle primordial dans le recyclage de la matière organique (débris végétaux = humus = compost) et dans l'aération du sol qui permet aux racines de respirer et de se développer.



L'ARBRE GRANDIT, RESPIRE, SE NOURRIT, SE REPRODUIT ET MEURT. CHACUNE DE SES PARTIES A UNE FONCTION ESSENTIELLE DANS SON MÉTABOLISME COMPLEXE.



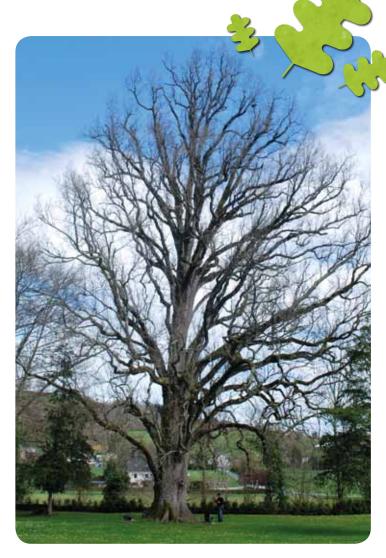
COMMENT APPRÉHENDER LA SANTÉ DE L'ARBRE ?

Comment observer un arbre ?

- > Se mettre à distance égale à la hauteur de l'arbre. Ceci permet d'obtenir une vision globale.
- > Se rapprocher jusqu'au pied de l'arbre et en faire le tour pour observer les détails.

Que regarder ?

Parties de l'arbre	Niveau d'observation	Observations	Tout va bien	À surveiller (voir conseils)	Demander conseil
Houppier (p. 12)	zones sèches	peu présentes	•		
		nombreuses		•	
		cime sèche			•
	densité du feuillage * et des ramifications	dense à très dense	•		
		peu dense		•	
		feuillage très clairsemé et ramification très simplifiée			•
	présence de rejets suppléants**	bien ramifiés, longs	•		
		moyennement ramifiés		•	
		peu ramifiés, très courts			•
Tronc et branches (p. 12)	Blessures sur le tronc (choc, animaux, feu)	peu d'écorce enlevée		•	
		beaucoup d'écorce enlevée		•	
	Branches cassées ou arrachées	peu de volume absent		•	
		grosses charpentières absentes			•
	Cavités	faible diamètre de la cavité n'allant pas jusqu'au centre		•	
		cavité ouverte jusqu'au centre			•
		cavité au collet			•
		présence de racines de suppléants	•		
	Présence de champignons <i>(Cf. p. 9)</i>	champignons saproxylophages	•		
		champignons lignivores			•
Sol et racines (p. 10)	Modification du sol	tranchées			•
		déblais, remblais		•	
		enlèvement ou absence de litière		•	
	Piétinement et tassement du sol	sol compact		•	
		racines apparentes et blessées			•

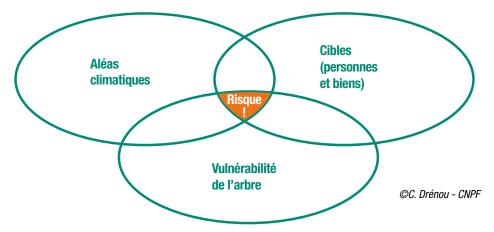


Chêne fastigié, Abbaye de l'Escaladieu (65) ©LR Observez un arbre en hiver pour mieux apprécier ses structures et en été pour la qualité du feuillage.

- * Si vous observez un cas de maladie dans le feuillage de l'arbre, il s'agit souvent de parasitage. En cas de fort développement, des moyens de luttes biologiques existent.
- ** Les suppléants (anciennement appelés gourmands) sont le signe que l'arbre a subit un stress mais qu'il est assez vigoureux pour mettre en place des branches de remplacement et retrouver un bon état de santé.

UN ARBRE REMARQUABLE PEUT-IL ÊTRE DANGEREUX ?

Un Arbre Remarquable ne peut être une source potentielle de danger que s'il est grandement fragilisé, donc vulnérable aux aléas climatiques (hors catastrophes naturelles), et seulement si des biens et des personnes peuvent subir des dommages résultant de sa chute ou de la chute de branches.



Il s'agit de réfléchir à tout moyen disponible pour éviter une opération sur l'arbre et pour éloigner la cible. Par exemple, la mise en place d'un périmètre de protection et de contournement permettra de maîtriser la fréquentation humaine.

Des mesures peuvent être prises en compte dans les documents d'urbanisme (Cf. pages 14-15). Dans le cadre privé comme public, si ces mesures ne sont pas applicables, une intervention dans l'arbre peut être envisagée mais toujours avec les conseils d'une personne compétente.



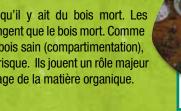


Chêne pédonculé de Cieutat (65) ©XDM

Cèdre du Liban de Vic-en-Bigorre (65) ©LR

Les champignons du bois.

Dans les vieux arbres, il est normal qu'il y ait du bois mort. Les champignons **saproxylophages** ne mangent que le bois mort. Comme l'arbre isole ce bois par une couche de bois sain (compartimentation), ces champignons ne présentent pas de risque. Ils jouent un rôle majeur dans le processus écologique de recyclage de la matière organique.



Les champignons lignivores ou xylophages, mangent le bois vivant et/ou mort. Ils peuvent présenter une menace engendrant des pourritures au sein de l'arbre. Le parasitisme par ces champignons se produit souvent en réponse à un stress important que l'arbre a subi (écorce détériorée, bris de branches, ...).

Polypore écailleux ©XdM



La présence de cavités, notamment au collet, n'est pas forcément un mauvais signe. L'arbre a la capacité de générer des racines à partir de suppléants qui vont alors puiser la matière organique présente dans la cavité, puis s'enraciner. Ils redonnent ainsi de la tenue au tronc. L'arbre peut donc se régénérer presque perpétuellement. C'est l'origine des arbres colonies.



Arbre têtard ou trogne

Un autre exemple est celui des arbres têtards : ces arbres paysans, taillés régulièrement pour leur bois et leur production de fourrage de complément. Ces tailles leur donnent cette forme caractéristique. Ils présentent bons nombres de cavités et sont pourtant réputés pour être très robustes et longévifs. Les trognes sont aussi des arbres colonies ou des arbres colonies en devenir à partir du moment où les suppléants sont enracinés.

Ces cavités abritent une biodiversité importante, dont certains représentants sont protégés au niveau européen, comme le Pique-prune (Osmoderma eremita).



COMMENT PRENDRE SOIN D'UN ARBRE REMARQUABLE ?

Du fait de sa longévité potentielle, l'arbre ne vit pas sur la même échelle de temps que nous. Même si l'arbre a la capacité de réagir, toute intervention est irréversible et a des conséquences plus ou moins graves pour sa survie. Avant toute intervention, une réflexion est primordiale, et si un doute se présente, n'hésitez pas à faire appel à des personnes compétentes.

Pour un Arbre Remarquable, souvent âgé. très peu d'interventions sont nécessaires. Elles doivent toujours être raisonnées pour apporter une juste réponse à un problème bien identifié. Chaque arbre est un cas particulier.

• Le sol et les racines

Il est fréquent que le sol au pied d'un arbre soit «nettoyé» de toute feuille ou brindille. Pourtant, un arbre est fait pour vivre sur un sol où une litière vivante est constamment présente.

> Pour un sol vivant :

À proscrire :

- L'usage de toutes sortes de produits chimiques (fongicides, herbicides, insecticides) pour conserver les mycorhizes et la microfaune.
- Les engrais chimiques car ils déséquilibrent le sol.

À conseiller : Laisser les feuilles et les branches mortes sous l'arbre.

> Tassement du sol :

À proscrire: Toute mesure de décompactage et de travail du sol, nocifs pour les racines.

À conseiller : Faites travailler les vers de terre par la mise en place d'un mulch (ou paillage).



Qu'est-ce qu'un mulch ? À quoi sert-il ?

Déposer un mulch (ou pailler) est une des rares interventions bénéfiques pour l'arbre. C'est un matériau perméable et biodégradable de type compost, terreau, broyat de branches, ...

Il a pour rôle d'éviter le tassement du sol, de favoriser la vie du sol, d'apporter de la matière organique.

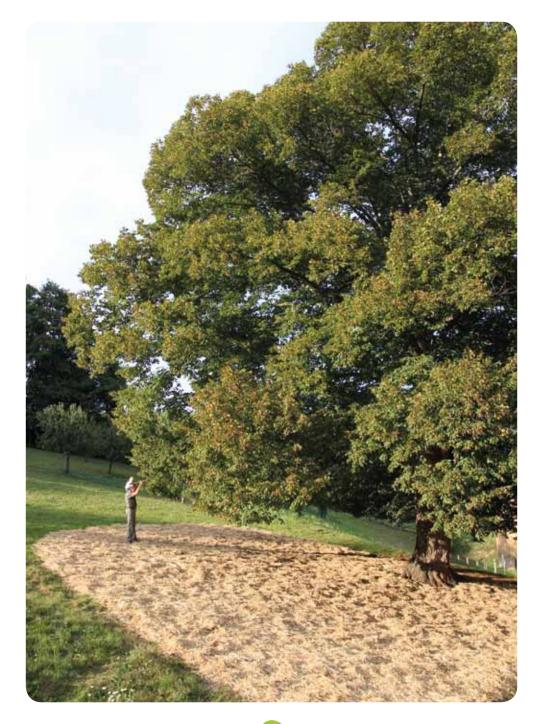
Mode d'emploi d'un mulch réussi

Apportez de la matière organique de type compost ou terreau et laissez par-dessus les feuilles et débris de branches mortes locales. brovées si possible (notamment en contexte urbain). Évitez une majorité d'écorces de résineux.

Attention, le mulch ne doit pas toucher le collet et le tronc, cela entrainerait un échauffement de l'écorce et de l'aubier favorable à l'installation de moisissures : laissez un espace libre d'environ 20 cm. Etalez le mulch sur une faible épaisseur (< 10 cm) et sur un rayon correspondant à l'aplomb du houppier à minima. N'oubliez pas que les racines vont bien au-delà. Renouvelez de temps en temps lorsqu'il a été absorbé par le sol.

La protection physique du sol est obtenue rapidement, mais l'amélioration de sa structure et son aération n'interviennent qu'au bout de 2-3 ans : persévérez!

Photo page de droite : Exemple de paillage (ici avec de la paille) ©AdM



• Le collet et le tronc

À proscrire :

- Provoquer des blessures (débroussailleuse, tondeuse, frottement).
- Appliquer tout type de produits sur les plaies.
- Curer ou bétonner les cavités.
- Drainer l'eau des cavités par la pose de gouttière ou tuyau.
- Sangler le tronc.
- Planter des clous ou autres pointes.

À conseiller :

- Mettre en place un périmètre de sécurité pour l'arbre.
- Autre solution : mettre en place une protection autour du tronc. Dans ce cas, veiller à ce qu'elle ne serre pas.
- Remplir les cavités de matière organique (terreau, compost).

• Les branches et le feuillage

À proscrire : (*si absence de « cible » Cf. p8) :

- Tailler les branches.*
- Enlever le bois mort.*
- Mettre en lumière brutalement.
- Sangler les branches.
- Etayer les branches.*

À conseiller :

- Prévenir la chute des branches fragilisées par le haubanage (≠ sanglage).
- Favoriser l'apport de lumière progressivement si une concurrence existe.
- Surveiller périodiquement.

• Soigner l'environnement proche de l'arbre

À proscrire :

- Tout changement brutal de l'environnement proche.
- Déblais, remblais, décompactage.
- Revêtement de surface, tranchées, ...
- Usage de tout produit chimique.
- Tout feu à proximité de l'arbre.
- Encombrement au pied de l'arbre.

À conseiller :

- Mulch (Cf. p10-11).
- Laisser la litière naturelle.
- Maîtriser le développement de concurrents.



Feu de détritus dans une cavité ©I R



Attention, si une branche est sanglée, vérifiez qu'elle n'étrangle pas l'arbre. ©AB

POUR ALLER PLUS LOIN

Bibliographie

Drénou, C. , 2009 – Face aux arbres. Apprendre à les observer pour les comprendre. Ulmer, Paris, 156 p.

La taille est une intervention de

dernier recours! Si elle se révèle

indispensable, elle doit s'étudier au cas

par cas avec une personne compétente.

Séquoia de Cierp-Gaud (31) ©APA

Drénou, C. , 2006 – Les racines : Face cachée des arbres. IDF, Paris, 335 p.

Drénou, C. , 1999 – La Taille des arbres d'ornement : du pourquoi au comment. IDF, Paris, 268 p.

Hallé, F. , 2005 – *Plaidoyer pour l'arbre. Actes Sud, Arles, 212 p.* **Hallé, F. , 2011** – *Du bon usage des arbres : Un plaidoyer à*

l'attention des élus et des énarques. Actes Sud, Arles, 87 p. **Michau, E. , 1990** – L'élagage : La taille des arbres d'ornement. IDF. Paris. 302 p.

Sites Internet

www.arbres.org www.afac-agroforesteries.fr www.cnpf.fr www.onf.fr/gestion_durable







COMMENT PROTÉGER JURIDIQUEMENT UN ARBRE REMARQUABLE ?

La protection réglementaire représente un outil de protection durable et de prise de conscience commune. Chaque collectivité peut mener une politique de préservation et de développement de son patrimoine arboré. Un particulier peut être à l'initiative d'une mesure de classement sur sa propriété ou son territoire.

Retrouvez les textes de référence et leur actualisation sur : www.legifrance.gouv.fr

Politiques d'aménagement territorial

L'arbre hors forêt peut être pris en compte dans les politiques d'aménagement territorial, à différents niveaux :

- TVB (Trame verte et bleue) et SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) :

Articles L371-1 à L371-6, D371-1 à D371-15, R371-16 à 371-35 du code de l'environnement. Conservation et/ou mise en place de corridors écologiques.

- SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) :

Articles L122-1-1 à L122-19, R*122-1 à R*122-15 du code de l'urbanisme, et la Charte paysagère et écologique (Communauté de Communes ou d'Agglomération, démarche volontaire de structuration paysagère d'un territoire).

- Natura 2000 :

Articles L414-1 à L414-7, R414-1 à R414-29 du code de l'environnement.

Dans le Document d'Objectif peuvent être inscrites des actions de préservation du patrimoine arboré.



L'arbre qu'il soit dans un linéaire de haie, isolé ou en forêt, est un élément important dans la Trame verte et bleue ©MNE65

Mesures de protection à l'échelle communale

Code de l'urbanisme

- Elément paysager dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Articles L123-1 à L123-20, R*123-1 à R*123-14-1. Identification et localisation des éléments du paysage à protéger et à mettre en valeur pour des motifs patrimoniaux et écologiques (Art. L123-1-5 III-al 2). Cette mesure se prend au moment de l'élaboration ou révision d'un PLU. En l'absence de PLU, par délibération du Conseil municipal après enquête publique (L111-1-6; R421-23-e).

- EBC (Espace Boisé Classé) :

Articles L130-1 à L130-6, R*130-1 à R*130-23 et Circulaires n° 77-114 du 1^{er} août 1977 et n°93-11 du 28 janvier 1993. C'est un régime de protection fort et efficace qui permet de sauvegarder les arbres et les plantations publics ou privés du territoire communal. Pour les communes non dotées d'un PLU, possibilité de classement par arrêté des Conseils Départementaux ayant opté pour la perception de la taxe d'aménagement (Art. L142-11. R142-2 à R142-3).

• Code rural et de la pêche maritime

- Arrêté préfectoral de protection des formations linéaires boisées :

Articles L126-3 à L126-5, R126-33 à R126-38. Le préfet peut prononcer la protection de boisements linéaires, haies et plantations d'alignement, soit lorsque les emprises foncières correspondantes ont été identifiées en application du 6° de l'article L. 123-8 du présent code, soit lorsque le propriétaire en fait la demande.

• Code de l'environnement

- Sites inscrits et classés (loi du 2 mai 1930) :

Articles L341-1 à L341-22, Art. R 341-1 à R341-31. Il est établi dans chaque département une liste des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Mesure de protection très forte (enquête publique et arrêté ministériel).

Mesures de protection à l'échelle du privé

Un arbre remarquable peut aussi être protégé par le Code Civil, à travers la loi de prescription trentenaire, le testament et l'inscription de l'arbre sur le titre de propriété.



Platane Honoré Ozon, Lourdes (65) ©AdM Classé depuis 1937



Maison de la Nature et de l'Environnement 65

(Pôle Arbres et Paysages 65)
34 route de Galan – 65220 Puydarrieux
05 62 33 61 66
arbreetpaysage@maisondelanature65.com
www.maisondelanature65.com



Arbres et Paysages d'Autan

20 route de Ticaille 31450 Ayguesvives 05 34 66 42 13 apa31@free.fr www.arbresetpaysagesdautan.fr

REMERCIEMENTS

Nous remercions tout particulièrement Alain Seguy, Janine Cransac, Xavier de Muyser pour leur forte implication dans ce livret ainsi que Catherine Marquot et la Fondation « Toi, l'arbre ».

Merci à l'Association Mycologique de Bigorre. Nous remercions également Christophe Drénou pour le précieux partage de ses connaissances.



Un réseau au service des arbres remarquables.

Face aux modifications profondes des paysages ruraux, issues notamment des conséquences du remembrement, de l'urbanisation croissante et de la disparition d'arbres et de haies, se sont créées en Midi-Pyrénées et au niveau national, des associations, opérateurs de terrain. Leur objectif est de valoriser le rôle capital que jouent ces éléments arborés dans le paysage. Ces associations se sont fédérées au travers de l'Afac-Agroforesterie (national) et AFAHC Midi-Pyrénées.

Dans votre département, vous pouvez vous appuyer sur une de ces associations.

La Maison de la Nature et de l'Environnement 65 et Arbres et Paysages d'Autan sont adhérentes à ce réseau.

NOS PARTENAIRES

FONDATION « TOI, L'ARBRE »





sazerque – XdM / Xavier de Muyser – RC / Robert Cazenave – LR / Laurent Russac – MNE 65 – APA / Arbres et Paysages d'Autan llustrations : Alain Seguy (p. 4, p. 5, p.9) – Delphine Fabro (1^{ee} de couverture) sraphisme : www.delphinefabro.com / 06 11 49 31 44 – Imprimé sur papier recyclé par Côté Numérique – Lannemezan / 05 62 39 55 10 – Photos : Auteurs photos : Addi / Arnaud de Muyser – AB / Arnaud